



SPORT ET LOISIRS

# Ludisports : un nouveau programme pour initier vos enfants à la pratique sportive

Le dispositif Ludisports 76 propose d'initier les enfants du primaire à différentes activités sportives individuelles et collectives. Découvrez dès maintenant le programme de l'année 2022-2023

---

PUBLIÉ LE  
2 MAI 2022

## Le sport : un élément important de l'éducation

---

Convaincue que les activités physiques et sportives constituent un élément important à l'éducation, à la culture, à l'intégration et à la vie sociale, Le Havre Seine Métropole a mis en place le dispositif [Ludisports](#), en partenariat avec le

Département de la Seine-Maritime, dans les communes de Cauville-sur-Mer, Épretot, Étainhus, Gommerville, Gonneville-la-Mallet, Heuqueville, La Cerlangue, La Remuée, Sandouville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville et Saint-Vincent-Cramesnil, depuis le 1er janvier 2005.

**En 2021, plus de 320 enfants du territoire ont pu découvrir différents sports, à raison d'une heure par semaine sur le temps périscolaire.**

## **Programme Ludisports de l'année scolaire 2022-2023**

---

***Du 12 septembre 2022 au 23 juin 2023***

Une vingtaine d'activités sportives sont proposées par 7 éducateurs sportifs aux enfants à raison d'une séance d'une heure par semaine sur la période scolaire. Les groupes sont constitués de 12 à 18 enfants selon la commune. Le dispositif Ludisports 76 est destiné aux enfants fréquentant l'école primaire (du CP au CM2).

- **Cycle 1** : du 12 septembre au 21 octobre 2022
- **Cycle 2** : du 7 novembre au 16 décembre 2022
- **Cycle 3** : du 3 janvier au 10 février 2023
- **Cycle 4** : du 27 février au 14 avril 2023
- **Cycle 5** : du 2 mai au 23 juin 2023

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS, LES CONSIGNES ET LES BONNES PRATIQUES**



## **Modalités d'inscription pour l'année scolaire 2022 /2023**

Rendez-vous dans la mairie de votre commune, avec :

- un certificat médical au nom de l'enfant
- une attestation d'assurance où figure le nom de l'enfant
- le formulaire d'inscription complété
- un chèque de 25€ à l'ordre du trésor public (le dossier doit impérativement être complet)

Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année.

**Renseignements dans vos Maisons du Territoire :**

**Site de Criquetot-l'Esneval / Tél. : 02 35 27 27 00 - Mail : Courriel**

**Site de Saint-Romain-de-Colbosc / Tél. : 02 35 13 36 90 - Mail : Courriel**